

- ALBERTA ET ATHABASKA, compagnie de chemin de fer. (*Voir* bill N° 1.)
- ALEXANDER, honorable George : Après avoir été rappelé à l'ordre par le président a refusé de se rasseoir comme le prescrit en tel cas, la 25 règle de cette Chambre, 137. Excuses à la Chambre, 137. S'est levé pour appeler l'attention sur l'état actuel des affaires publiques en Canada, 285. Point d'ordre soulevé, le président décide que la question est contre l'ordre, 285.
- AMHERET, compagnie de chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard et d' : 54. Rapportée, 194.
- ARCHIVES CANADIENNES : Rapport de Douglas Brymner, 187.
- ASSOCIATION D'ASSURANCE : (*Voir* Association d'Assurance Mutuelle dite " Dominion Grange " contre l'incendie, 69.)
- ASSOCIATION sur la vie du Canada : Rapport de l' :—pour l'année 1883, 28. (*Voir* documents de la session, N° 19.)
- ASSOCIATION des Epiciers en gros : Pétition de l' :—34.  
Portes fermées, 14?
- ASSOCIATION de secours des employés du Pacifique canadien—Incorporation : (*Voir* bill N° 3.)
- ASSOCIATION d'Assurance Mutuelle de la Grange Fédérale contre l'Incendie : Pétition de l' :—69. (*Voir* bill, 88.)
- AVANCES AUX PROVINCES : (*Voir* bill N° 5.)
- B**AIES HUDSON ET JAMES : Exportation des :—134. (*Voir* adresse N° 5.)
- BANQUE CENTRALE DU NOUVEAU-BRUNSWICK, Pétition de la :—69. (*Voir* bill N° 6.)
- BANQUE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE : (*Voir* bill N° 7.)
- BANQUES, compagnies d'assurances, compagnies de prêt, sociétés de constructions et corporations de commerce en état d'insolvabilité : (*Voir* bill N° 9.)
- BANQUE Commerciale de Windsor : (*Voir* bill N° 8.)
- BANQUE D'ÉPARGNE des Mines d'Albion. Pétition 45 : (*Voir* bill N° 10.)
- BANQUE Fédérale du Canada : Pétition de la, 52. (*Voir* bill N° 11.)
- BANQUE DU HAUT-CANADA :
- Mémoire relatif aux biens de la Banque du Haut-Canada, 97. (*Voir* documents de la session, N° 17a). Motion pour renvoi à un comité devant faire enquête de son état, 241.
- L'honorable M. Alexander propose qu'un comité soit nommé pour la valeur de l'actif existant. Chambre se divise et motion rejetée par 49 contre 1. 81, 82.